

Situation économique de l'UES à fin janvier 2023

« La forte hausse du prix du papier semble se stabiliser mais, si on peut espérer une baisse du prix, je ne crois pas que nous reviendrons à celui de 2021 ». Malgré cette légère embellie dans les comptes ces derniers ne sont toujours pas « réjouissants », comme l'a souligné Christophe Mahieu. A l'Est Républicain la publicité est en baisse, notamment en raison des mauvais chiffres de la publicité régionale commerciale (expliqués par des effets de grand comptes) et de la publicité nationale. Seule la régionale PA est en hausse grâce à la bonne dynamique des Annonces légales et une augmentation des carnets.

A la Liberté de l'Est la publicité affiche un meilleur résultat mais le chiffre d'affaires de la diffusion est déjà en recul malgré l'effet prix. Le résultat net est en légère dégradation par rapport à l'an dernier, contrairement à celui de l'ER (+3,61 %).

Diffusion ER et VOM

L'année 2023 ne commence pas bien en termes de diffusion. Les chiffres oscillent entre - 2,9 et - 4,9 % selon les jours de la semaine et la vente au numéro baisse en moyenne de 10 % pour les deux titres de l'UES.

Des chiffres tout aussi mauvais pour le Républicain Lorrain qui verra son prix facial augmenter au 1^{er} mars malgré l'annonce contraire faite en décembre par la direction générale. Interrogé par les élus de l'EstMedia-CGT Christophe Mahieu « ne s'interdit pas d'en faire de même pour l'Est Républicain en cours d'année même si pour le moment cela n'est pas planifié ».

Chiffres web

Les tendances sont identiques pour les deux sites de l'UES. La publicité régionale est en hausse mais la nationale chute. « 2022 n'a pas été une bonne année pour la publicité nationale », reconnaît Christophe Mahieu. Côté bonne nouvelle, la diffusion est en hausse. « Le nombre d'abonnés payants a progressé car il y a eu beaucoup d'offres en janvier. Il faut voir si cela se concrétise sur le long terme ».

Nouvel inspecteur du travail

Ce CSE a été marqué par la présence du nouvel inspecteur du travail compétent pour notre entreprise. Une présence particulièrement importante au vu des sujets abordés lors de la réunion. Santé et sécurité des salariés, risques psychosociaux, responsabilité et obligations de l'employeur ont été autant de thèmes analysés par ce professionnel et sur lesquels il a exposé son point de vue et donné des avis tranchés en s'appuyant sur le code du travail. De quoi laisser souvent la direction sans voix.

Groupes de travail à la rédaction

Deux réunions à Besançon et trois à Nancy depuis le démarrage de ces groupes de travail au mois de novembre. Le moins que l'on puisse dire c'est que les choses avancent plus que doucement. Benoit Gaudibert, venu en défenseur du travail de la direction, a résumé sa vision de ces groupes « c'est une manière de prendre le pouls et d'améliorer le quotidien des journalistes, l'idée est d'échanger sur l'organisation de la rédaction et sur les pratiques ». Un peu léger, non ? Car si les échanges lors de ces réunions sont intéressants les délais de mise en place de certaines préconisations tardent. Toujours aucune nouvelle de l'arrivée de Method en lecture seule pour les rédacteurs afin de leur faciliter la vie lors de la rédaction des titres de Une, toujours aucune communication sur les nouvelles temporalités web et les « allègements » souhaités par les petites agences... Sans compter que les sujets pour lesquels ces groupes ont été mis en place (surcharge de travail, perte de sens, volume horaire, permanences de nuit...) n'ont toujours pas été abordés. Concernant ces points majeurs revendiqués par les élus de l'EstMedia-CGT la DRH a affirmé qu'« ils le seront plus tard car les réunions vont se poursuivre sur 2023 ». L'inspecteur du travail s'est quant à lui montré très attentif à tous ces sujets en instance de discussion.

Effectifs à la rédaction

Comme tous les mois Sébastien Georges est venu face aux élus expliquer les difficultés de recrutement de CDD pour les titres de l'UES. Même la locale Nancy n'attire plus, c'est dire... Résultats : les équipes travaillent en mode dégradé et la charge mentale est à son maximum. Sans compter que la rédaction en chef continue « de passer des commandes » aux équipes de terrain sans se soucier des effectifs. A ce sujet, souvenez-vous des propos tenus par Christophe Mahieu lors d'une énième discussion sur ce sujet : « il faut adapter la charge à l'effectif ». Il ne suffit pas de le dire il faut

que la rédaction et la hiérarchie intermédiaire le mettent en pratique. Sinon, autre idée simple et efficace soumise par l'inspecteur du travail pour faciliter la vie des salariés : anticiper !

Travaux au sein de l'UES

Si les élus demandent sans succès depuis plus de deux ans un document de synthèse, cette fois c'est la bonne ! La DRH a promis que cela sera fait et rapidement. On peut sans doute dire merci monsieur l'inspecteur du travail. En attendant ce document qui permettra de suivre plus facilement l'avancée de travaux d'amélioration demandés de façon récurrente par les élus de l'EstMedia-CGT une liste de rénovation et de changement a été annoncée. L'accueil de Lunéville va bénéficier cette année d'un coup de jeune plus que nécessaire, Lure, Belfort, Vesoul, Remiremont, Besançon profiteront aussi d'améliorations. A Epinal, deux bureaux vont être installés dans le secteur des copilotes ainsi que des panneaux acoustiques. Le problème des socles pour ordinateurs devrait trouver sa solution dans l'installation de stations d'accueil universelles, comme c'est le cas au bureau parisien.

A Houdemont, la porte du hall d'expédition sera changée au mois de mars, l'isolation du mur entre la salle d'expédition et le hall est aussi au programme, le service travaux va déménager dans ses nouveaux locaux mi-mars, les marches menant à l'accueil seront refaites et l'enseigne sera changée.

Si à la locale Nancy les travaux sont actuellement situés au-dessus de la tête des salariés ces derniers devraient bénéficier d'ici l'été d'une clim réversible.



Dernière minute : droit de grève

Les élus de l'EstMedia-CGT rappellent aux salariés désirant participer aux manifestations liées à la réforme des retraites qu'ils ont le droit de poser quelques heures de grève afin de se mêler aux cortèges. Ils ne sont en aucune mesure obligés de déclarer une journée complète de grève. Ils doivent envoyer un mail à leur supérieur hiérarchique pour l'informer.

Affichage et référent

Un audit concernant les panneaux d'affichage a été effectué par la direction. Des actions seront mises en place dans les prochaines semaines afin que les 22 affichages réglementaires soient effectués au site comme dans les agences de l'UES. Les salariés devront trouver dans ces tableaux les plannings, les horaires de travail, les noms des élus du CSE et les membres de la CSSCT, les coordonnées de l'inspecteur du travail, les modalités de consultation du Document unique.... Et pour que toutes les informations y figurent et que les tableaux soient mis à jour un référent par agence ou service sera nommé.

Document unique

Philippe Noiret, référent sureté, a annoncé que la mise à jour du DUERP avait débuté par l'agence de Saint-Dié. L'accueil à Houdemont et l'agence de Remiremont seront les prochaines sur la liste. « Ce travail se poursuivra tout au long de l'année car il y a 142 unités de travail à revoir à L'Est Républicain et Vosges Matin ». S'il a promis de communiquer régulièrement aux élus la mise à jour de ce document essentiel ces derniers ne sont pas satisfaits de la façon dont les choses se font. La direction ne met pas en face des problèmes les actions à mener pour y remédier, ou trop peu. « Si vous avez des choses à dire, remontez-les-moi », a même demandé Philippe Noiret. Comme si les élus étaient devenus ses référents sécurité adjoint.

Domage que lors de ce point l'inspecteur du travail n'était plus autour de la table.

Infos diverses

-Matériel pour le télétravail : les personnes n'ayant pas le matériel nécessaire (téléphone portable, écran...) doivent en faire la demande auprès de Sébastien Georges.

-Prise de congés : depuis le 1er janvier 2017, il est possible de poser des congés payés dès l'embauche. Il n'est plus obligatoire d'attendre plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier de jours de congés. Pour le reste, le code du travail est la référence (ancienneté, situation familiale...).

-Protocole de sécurité des quais de chargement : sur les trois documents obligatoires (quai d'expédition, quai SNCF et quai stock papier), un seul a été fourni aux élus : celui du quai d'expédition qui manquait d'éléments satisfaisants. La direction n'ayant « pas compris la question ». Une réaction méprisante au vu de l'importance du sujet quand on sait que la santé et la sécurité des salariés travaillant dans ces zones est en jeu. Face à ce manquement ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain CSE.

Prochain CSE le jeudi 30 mars 2023

lestmediacgt@orange.fr

03.83.59.88.18 - Poste 2411